

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 JUIN 2010

Le quatorze juin 2010 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 8 juin 2010, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEGOIS, Maire de DOURDAN.

PRESENTS : M. Olivier LEGOIS, Daniel CATALAN, Christiane PATURAUD, Joël WOLCZYK, Florence GUÉNIN, Pierre ZÉVORT, Anne BERTHELOT, Michel TANGUY, Henri DOMINGUES, Josiane BASTIDE-TAVERNIER, Ségolène RUZIÉ, Pierre HATZFELD, Antoine COQUAND, Bruno PAYEUR, Marie-Ange ROUSSEL, Jean-Pierre DELPOUVE, Eric CHARRON, Emmanuelle MERLET, Valérie DEBONT, Lorraine RUZIÉ, Aurélie CHANTELOUP, Pierre FAYEMI, Jean-Jacques DULONG, Christine LAINÉ-BIDRON, Laurence BONZANI (départ en cours de séance à 21h40), Brigitte ZINS, Maryvonne BOQUET, André LUBINEAU.

ABSENTS EXCUSES : Michel GORCE, Laurence BONZANI (à partir de 21 h 40), Conseillers Municipaux.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Michel GORCE à Brigitte ZINS et par Laurence BONZANI à Eric CHARRON (à partir de 21h40).

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il désigne Valérie DEBONT, secrétaire de séance et informe le Conseil Municipal des pouvoirs donnés.

Information préalable de Monsieur le Maire : les prochains conseils municipaux auront lieu ici même le lundi 21 juin à 20h00 pour le conseil demandé par des élus de l'opposition, et le jeudi 24 juin à 20h30 pour un conseil ordinaire. Un autre conseil sera convoqué également en juillet pour la présentation du budget primitif lorsqu'il aura été transmis par la Préfecture.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour qui comporte 5 points. Il informe le conseil qu'une modification a été apportée au projet de la 5^{ème} délibération, le nouveau projet a été déposé sur table.

Monsieur le Maire précise que 5 questions orales ont été déposées.

Après avoir entendu André LUBINEAU, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christine LAINÉ-BIDRON, Henri DOMINGUES, Josiane BASTIDE-TAVERNIER, Eric CHARRON, Florence GUENIN, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, le conseil municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délégation de pouvoirs.

Henri DOMINGUES est rappelé à l'ordre par le Maire sur la nature de ses propos envers ses collègues, conseillers municipaux.

Monsieur Le Maire propose de faire un exposé global pour les 4 délibérations concernant les fonctions d'adjoints :

« Daniel CATALAN a informé le Préfet de l'Essonne de sa démission volontaire du poste de 1^{er} adjoint pour raison professionnelle. Celle-ci a été acceptée par le Préfet.

Compte tenu de son manque de disponibilité, Daniel CATALAN ne peut matériellement pas assurer la charge de 1^{er} adjoint, ni l'ensemble des délégations qui lui ont été confiées. Il reste cependant conseiller municipal et fait savoir qu'il soutient pleinement l'action du Maire et de son équipe dont il fait partie.

En conséquence de quoi, le conseil municipal est tenu de se réunir pour procéder au remplacement du poste vacant.

Monsieur le Maire précise la nécessité de répartir à nouveau les fonctions d'adjoints et les délégations données. C'est l'occasion pour l'équipe municipale de défendre certaines valeurs et de les mettre plus en avant et mieux en pratique au quotidien.

Sur un plan pratique, il est indispensable qu'en cas d'absence, le Maire puisse être remplacé par un premier adjoint disponible et ayant une vue et une connaissance des éléments essentiels du fonctionnement de la commune. C'est pourquoi, il vous sera proposé d'élire à ce poste Florence GUÉNIN qui est candidate. Elle dispose actuellement des délégations aux finances communales et aux ressources humaines, ce qui la prédispose à pouvoir suppléer le Maire. Toujours sur un plan pratique, compte tenu de la disponibilité nécessaire pour assurer les fonctions dévolues au délégué au logement, cette délégation ainsi que celle à la jeunesse reviendront à Joël WOLCZYK.

Pour ce qui est des valeurs à affirmer, Monsieur le Maire et son équipe veulent démontrer leur attachement à un développement maîtrisé de la commune et respectueux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle, la délégation à l'urbanisme sera confiée à Eric CHARRON, actuellement délégué aux affaires juridiques et au développement durable. Chacun connaît toute l'énergie et la motivation que met déjà Eric CHARRON sur des sujets environnementaux difficiles comme le déplacement des couloirs aériens, la problématique des déchets ou encore la localisation des antennes de téléphonie mobile.

Le domaine étant d'importance et nécessitant une véritable légitimité, Monsieur le Maire propose la candidature d'Eric CHARRON au poste de 4^{ème} adjoint.

Enfin, Monsieur le Maire souhaite donner aujourd'hui plus de reconnaissance aux domaines d'action de Marie-Ange ROUSSEL actuellement déléguée aux affaires sociales et aux associations hors sports. Pour ce faire, il est proposé de créer un 8^{ème} poste d'adjoint pour lequel, Marie-Ange ROUSSEL, est candidate. Cela sera l'occasion de lui confier de manière explicite la délégation au handicap, sujet sur lequel doit porter aujourd'hui toute notre attention. Une information sera donnée après les votes des 4 délibérations sur l'ordre du tableau et les délégations à venir du Maire aux conseillers municipaux.»

Intervention d'André LUBINEAU au nom du Groupe « Nouvel Elan » :

- Un amendement au projet de délibération pour l'élection du premier adjoint au Maire est présenté par André LUBINEAU :

« Conformément aux articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-10 et L.2122-14, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant pour quelque raison que ce soit, le conseil municipal doit être convoqué sous quinzaine et dispose plusieurs possibilités :

- *Soit de procéder au remplacement du poste vacant (dans ce cas, le nouvel adjoint prend la place de l'ancien adjoint ou se place en dernier dans la liste des adjoints, selon l'avis du conseil)*
- *Soit de supprimer ce poste vacant, et redéfinir le nombre d'adjoints auquel cas, le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence*

La décision sur le nombre des adjoints peut ne pas faire l'objet d'un vote formel, dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents a été constaté par le Maire ou le Président de séance (CE, 16 décembre 1983, élection des adjoints au Maire de la commune de La Baume de Transit, N° 51417)

En conséquence, avant l'élection proprement dite du premier Adjoint, Il est proposé d'ajouter deux votes préalables afin de connaître l'avis du conseil. »

Henri DOMINGUES demande une suspension de séance. Monsieur le Maire refuse.

Henri DOMINGUES quitte la séance à 21 h 05 et revient à 21h06.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux deux votes proposés avant l'élection du premier adjoint au Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue :

- Remplacement du poste d'adjoint devenu vacant :
 - o Nombre de votants : 29
 - o Pour : 15
 - o Contre : 14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de remplacer le poste d'adjoint vacant.

- Détermination du rang du nouvel adjoint, au rang de 1^{er} adjoint :
 - o Nombre de votants : 29
 - o Pour : 15
 - o Contre : 14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que l'adjoint élu occupera le même rang que celui qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Election du 1^{er} adjoint au Maire

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse, le Conseil Municipal procède à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Florence GUÉNIN, 4^{ème} adjointe, est l'unique candidate au poste de 1^{ère} adjointe au Maire.

Intervention de Laurence BONZANI.

Brigitte ZINS, au nom du Groupe « Nouvel Elan », Ségolène RUZIÉ, au nom du Groupe « Dourdan d'Abord » et Jean-Jacques DULONG informent le conseil qu'ils ne participeront pas au vote.

- Nombre de votants : 17
- Bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Florence GUÉNIN : 14 voix
- Nuls : 3

Florence GUENIN ayant obtenu la majorité absolue est élue 1^{ère} adjointe au Maire.

Remplacement d'un poste d'adjoint devenu vacant

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux deux votes proposés comme précédemment, au scrutin secret et à la majorité absolue.

- Remplacement du poste d'adjoint devenu vacant :
 - o Nombre de votants : 29
 - o Pour : 15
 - o Contre : 14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de remplacer le poste d'adjoint au Maire devenu vacant.

- Détermination du rang du nouvel adjoint, au rang de 4^{ème} adjoint :
 - o Nombre de votants : 29
 - o Pour : 15
 - o Contre : 14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que l'adjoint élu occupera le même rang que celui qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal procède à l'élection du 4^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Interventions de Laurence BONZANI, Jean-Jacques DULONG, Christine LAINÉ-BIDRON et André LUBINEAU.

Les conseillers municipaux, membres des groupes, « Dourdan D'Abord », « Nouvel Elan », « Rassembler pour Dourdan » et Jean-Jacques DULONG informent le conseil qu'ils ne participeront pas au vote.

Eric CHARRON, conseiller municipal, est l'unique candidat au poste de 4^{ème} adjoint au Maire.

- o Nombre de votants : 15
- o Bulletins trouvés dans l'urne : 15
- o Eric CHARRON : 15 voix

Eric CHARRON est élu à l'unanimité 4^{ème} adjoint au Maire.

Laurence BONZANI quitte par obligation la séance à 21 h 40. Elle donne pouvoir à Eric CHARRON.

Suspension de séance de quelques minutes.

En raison du trouble causé par une personne du public, perturbant la bonne tenue du Conseil municipal, le Maire conformément à l'article 17 du règlement intérieur demande à la personne de sortir de la salle. La personne, refuse de sortir. La séance est suspendue à 21 h 55.

Reprise de la séance à 22 heures.

Intervention de Ségolène RUZIE pour le Groupe Dourdan d'Abord :

« Vous nous convoquez ce soir pour l'élection d'un 1^{er} et 8^{ème} adjoints alors même que le 25 février 2010, vous nous aviez demandé de supprimer ce dernier en nous déclarant que vous pouviez effectuer tout le travail avec seulement 7 adjoints. Je me demande si vous, ne nous prenez pas pour des imbéciles ?

Ce comportement, démontre une fois encore votre incapacité notoire à gérer une commune, son personnel qui lui, doit avoir une certaine dose de constance pour supporter ainsi toutes vos carences.

Il faut entendre les doutes émis par les partenaires extérieurs qui travaillent avec les services, sur celles-ci et certains adjoints, c'est édifiant !!

Lorsque l'on est incapable de tenir son poste M. Legois, l'on démissionne.

La commune de Dourdan est la risée du Département et cela ne nous fait pas rire du tout, tant auprès des hautes instances administratives, auprès de tous nos collègues du département que dans votre propre parti qui ne tenait plus à vous soutenir étant donné la situation chaotique de la commune. Parti, M. Legois que vous avez lâchement abandonné en rendant votre carte, tout comme celle de l'UMP en son temps, pour satisfaire votre ambition personnelle au détriment de vos colistiers, des dourdannais qui ont voté pour la liste Dourdan Cœur de Vie qui, ne peuvent aujourd'hui que se sentir trahis et non pas comme vous l'avez dit dans le Républicain il y a 15 jours : pour une volonté d'indépendance politique pour mieux servir sa commune et que vous avez été sensible aux nombreux témoignages de soutien des dourdannais de droite, de gauche, du centre, des écologistes. Vous ne manquez pas d'air, tout n'est que foutaise et mensonge !!

Nous aimerions savoir si cet abandon n'était pas la seule façon de pouvoir vous rallier à Mme Bonzani, ou le contraire, qui vous permettait de retrouver temporairement une majorité relative ?

Si oui, comme vous, Mme Bonzani trahit elle aussi, sans complexe son propre camp, Europe Ecologie, le parti Socialiste qui lui ont pourtant permis d'accéder au siège de Conseillère Régionale d'Ile de France. Il faut dire « qui se ressemble s'assemble ». Vous faites un beau couple et un fameux trio avec M. Charron !!

Nous aimerions savoir M. Legois si vous avez seulement demandé à un moment, ce que vos colistiers en pensaient, de ce mariage, qui est une trahison par rapport à la liste de départ ?

On ne peut pas toujours tromper ses amis, ses supporters, ses alliés, ses idéaux en fonction de son égoïsme et ses ambitions personnelles.

Je me tourne vers vous, anciens colistiers dont deux d'entre vous sont des amis de longues dates. L'un a été conseiller municipal autant de M. Ceccaldi, puis colistier avec moi sur la liste de Pierre Philippon, puis celle de Dominique Ceccaldi, tous deux vous êtes des compagnons, vous savez que les mots : honnêteté et honneur sont les premières choses que nous a enseigné le Général de Gaulle. Aujourd'hui, ceux-ci ne sont plus respectés par M. Legois, ne vous rendez pas complice de ce qui se passe en mairie, au conseil municipal car, vous devrez un jour ou un autre en rendre compte aux dourdannais. Vous avez d'autres valeurs que celles peu glorieuses de M. Legois et, ne pouvez cautionner sa façon de faire, la nouvelle situation qui se profile pour exister personnellement, je dis bien personnellement, en s'alliant avec Mme Bonzani qui a toujours décrié la droite et trahi aujourd'hui son propre camp.

La droite dourdannaise est cocue, disons le mot, sans compter les dourdannais qui n'étaient ni de droite, ni de gauche mais qui nous ont fait confiance. Nous n'avons pas le droit de les décevoir !

Vous n'avez M. Legois, plus aucun soutien politique, la ville de Dourdan en subira les conséquences malheureusement.

Vous refusez de travailler avec les Conseillers municipaux d'opposition dans les commissions.

Vous refusez la démocratie, deux exemples : vous avez refusé notre demande de Conseil Municipal Extraordinaire déposé le 10 mars dernier, déposée à nouveau le 19 avril, à ce jour pas de réponse ou peut être espérons le avant le 20 juin.

Vous n'avez même pas eu la décence de nous proposer un nouveau budget pour en débattre ensemble, vous avez préféré botter en touche en envoyant celui-ci directement au préfet. Quel courage !!

Vous êtes en plus un procédurier notoire, mettre vos trois ex-adjoints au Tribunal Administratif en moins de deux ans, démontre bien votre esprit compliqué.

Mais, il y a toujours un retour de bâton, la preuve : vous avez été débouté par le Tribunal Administratif pour « manœuvre politique », lors de votre tentative de faire démissionner d'office Mme Josiane Tavernier et M. Henri Domingues pour non tenue de bureau de vote lors des dernières élections Régionales. Une honte pour un maire. De plus cela à coûter cher au contribuable dourdannais. Nous aimerions d'ailleurs en connaître le coût ?

Sachez que les événements récents et votre incapacité à gérer la commune ont permis au moins de prouver qu'une partie du Conseil Municipal, quel que soit le parti arrivait à discuter ensemble pour au moins tenter de sauver l'avenir de Dourdan qui est bien mal parti avec vous et vos procédés anti démocratiques. Ensemble, nous poursuivrons, afin de vous descendre de votre piédestal et vous ramenez à la réalité des choses.

Chers collègues, maintenant la balle est dans votre camp, il est grand temps de choisir si oui ou non vous souhaitez que les choses changent à Dourdan pour le bien des vos concitoyens. »

Détermination du nombre des adjoints au Maire

Rapport de : Olivier LEGOIS

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **14 voix contre** (Henri DOMINGUES, Josiane TAVERNIER, Ségolène RUZIÉ, Bruno PAYEUR, Emmanuelle MERLET, Aurélie CHANTELOUP, Lorraine RUZIÉ, Brigitte ZINS + pouvoir de Michel GORCE, André LUBINEAU, Maryvonne BOCQUET, Pierre FAYEMI, Jean-Jacques DULONG, Christine LAINÉ-BIDRON) et **15 voix pour** (Olivier LEGOIS, Daniel CATALAN, Christine PATURAUD, Joël WOLCZYK, Florence GUÉNIN, Pierre ZEVORT, Anne BERTHELOT, Michel TANGUY, Pierre HATZFELD, Antoine COQUAND, Marie-Ange ROUSSEL, Jean-Pierre DELPOUVE, Valérie DEBONT, Eric CHARRON + pouvoir de Laurence BONZANI), **décide** :

- **De porter à 8 le nombre d'adjoints au Maire,**
- **De modifier le tableau du Conseil Municipal en conséquence.**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2010.008 du 25 février 2010.

Election du 8^{ème} adjoint au Maire

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse, le Conseil Municipal procède à l'élection du 8^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les conseillers municipaux, membres des groupes, « Dourdan d'Abord », « Nouvel Elan », « Rassembler pour Dourdan » et Jean-Jacques DULONG informent le conseil qu'ils ne participeront pas au vote.

Marie-Ange ROUSSEL, conseillère municipale est l'unique candidate au poste de 8^{ème} adjointe au Maire.

o Nombre de votants	:	15
o Bulletins trouvés dans l'urne	:	15
o Nul	:	1
o Marie-Ange ROUSSEL	:	14 voix

Marie-Ange ROUSSEL est élue 8^{ème} adjointe au Maire.

Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du nouvel ordre du tableau ainsi établi et des délégations qu'il compte attribuer.

L'ordre du tableau et les nouvelles délégations seront communiqués aux membres du conseil lorsque ces dernières seront exécutoires.

Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire (Alinéas 3, 4, 5 et 11 de l'article L.2122-22 du CGCT)

Rapport de : Olivier LEGOIS

« Vous avez exprimé les uns et les autres votre souhait de voir baisser les plafonds des montants pour lesquels le conseil municipal a donné délégation au Maire.

Les délégations actuelles sont celles dont disposait mon prédécesseur au cours du dernier mandat et elles avaient été votées à l'unanimité par ce conseil en leur temps.

Seule exception, le plafond pour la signature des actes relevant des marchés publics qui avait pris en compte les possibilités liées au plan de relance du gouvernement.

Chacun est d'accord, et moi-même en premier lieu, pour s'accorder sur le principe d'une meilleure information et participation du conseil municipal pour les sujets importants.

Permettez-moi simplement de regretter la forme très agressive utilisée par certains conseillers pour s'exprimer sur des choses pourtant simples. D'autres ont su, eux, être constructifs sur le sujet.

Il vous est donc proposé ce soir une délibération plus large que celle qui vous a été transmise. »

Brigitte ZINS demande une suspension de séance.

Interventions de Pierre FAYEMI, André LUBINEAU, Jean-Jacques DULONG, Henri DOMINGUES, Eric CHARRON et Lorraine RUZIÉ.

Monsieur le Maire refuse la suspension de séance.

13 conseillers municipaux quittent la séance (Henri DOMINGUES, Josiane TAVERNIER, Ségolène RUZIE, Bruno PAYEUR, Emmanuelle MERLET, Aurélie CHANTELOUP, Lorraine RUZIE, Brigitte ZINS, André LUBINEAU, Maryvonne BOCQUET, Pierre FAYEMI, Jean-Jacques DULONG, Christine LAINE-BIDRON).

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

 Olivier LEGOIS
Maire de Dourdan